

NOS REVENDICATIONS

N'en déplaise aux promoteurs de CAP 2022, pour **F.O.-DGFIP**, le seul CAP qui mérite d'être tenu est :

1 La défense de notre statut général, garantissant un déroulement de carrière et l'égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire.

2 La revalorisation de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000, et l'abandon pur et simple du RIFSEEP.

3 L'intégration de toutes les primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension afin de garantir un taux de remplacement à 75 %.

4 La défense et la pérennisation du code des pensions civiles et militaires de retraites.

F.O.-DGFIP exige en outre l'égalité de rémunération des agents de même grade et échelon exerçant des fonctions similaires et une revalorisation du régime indemnitaire.

**ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022**

#JeVoteFO

 **LA FORCE DU COLLECTIF !**

LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES MÉRITENT PLUS ET MIEUX !

Dès 2018, **F.O.-DGFIP** dénonçait l'individualisation au détriment du collectif et avançait alors que le travail d'équipe constitue la base de tout résultat tangible, notamment dans les services de la DGFIP.

La crise sanitaire a servi de révélateur.

En effet, les agents de la DGFIP ont rendu possible l'effort de nombreux secteurs, celui de l'hôpital et des collectivités territoriales en particulier, et assuré le soutien financier aux entreprises et la paye des fonctionnaires des trois versants.

L'utilité publique de notre administration est-elle reconnue au juste prix ?

La DGFIP exerce des missions indispensables et prioritaires, alors que dans le même temps le « Nouveau Réseau de Proximité » engendre une vague de restructurations du réseau sans précédent.

**UN SAU-
POUDRAGE
DE PRIMES
AU GRE DES
REFORMES**

La mobilité est le maître mot, les réformes successives s'accompagnent de dispositifs financiers, lesquels de prime abord paraissent attractifs. Ainsi, ces primes à la mobilité font accepter une réforme, une restructuration qui éloigne le citoyen du service public et l'agent de son lieu d'activité.

Notre administration fait donc du **saupoudrage de primes au gré des réformes.**

Pour autant, le niveau de la rémunération est-il au niveau de l'utilité sociale de celui ou celle qui la perçoit ?

Notre rémunération est constituée de 2 niveaux : le traitement indiciaire et le régime indemnitaire.

Le traitement indiciaire a connu une stagnation de plusieurs années, ayant entraîné une **perte du pouvoir d'achat de 25 %** chez les fonctionnaires.

En juillet 2022 le Gouvernement a revalorisé le point d'indice de 3,5 % tandis que la dernière augmentation datait de février 2017.

La **dégradation du pouvoir d'achat qui en résulte est d'autant plus préoccupante avec un niveau d'inflation** qui atteint des sommets. L'inflation ne faiblit pas, la crise énergétique annoncée pour cet hiver ne fera qu'augmenter le nombre des agents en réelle difficulté. Le discours de ligue de vertu sur la sobriété énergétique n'efface pas les effets d'**une trop longue sobriété salariale**.

Pour Force Ouvrière, il faudrait augmenter la valeur du point d'indice de 22,9 % afin de rétablir le pouvoir d'achat des fonctionnaires. C'est pourquoi **FO exige de véritables négociations pour augmenter le traitement** des fonctionnaires.

Cette revalorisation induit une hausse de la valeur du point d'indice, mais elle doit aussi conduire à une **nouvelle politique salariale**

en révisant les grilles indiciaires allongement des durées de carrières supplémentaires.

Une meilleure rémunération est également le résultat d'une promotion sociale, il faut donc augmenter et favoriser les promotions internes.



La ridicule intégration des primes dans le traitement dans le cadre de PPCR est, elle aussi, largement insuffisante, **FO revendique une réelle intégration des primes et indemnités dans le traitement** pour une prise en compte lors de la liquidation de la pension.

Aussi, **FO réaffirme son attachement à la promotion sociale**, à la juste reconnaissance des qualifications, de l'expérience et des compétences acquises par les agents.

Pour les agents de la DGFIP, la reconnaissance passe, entre autres, par une négociation salariale portant sur la revalorisation du régime indemnitaire.



Notre régime indemnitaire en place depuis 2014 est structuré en grande partie par une attribution de points ACF selon les spécificités de certaines missions. L'administration au gré des modifications d'affectations des uns et des autres a œuvré pour que les sujétions particulières soient gommées et qu'ainsi, de plus en plus de collègues relèvent du régime indemnitaire standard. De plus, **le point ACF n'a pas été revalorisé depuis 2009.**

Pour **F.O.-DGFIP**, en matière de rémunération et notamment de régime indemnitaire, le compte n'y est décidé **toujours pas !**

Lors d'une audioconférence avec le Directeur Général en juin 2021, ce dernier exprimant sa satisfaction quant au travail accompli durant la période de crise, **F.O.-DGFIP** a tenu à lui rappeler que le temps de la reconnaissance était venu.

La signature d'un **accord en octobre 2021** permettant l'attribution d'une « prime reconnaissance » à certaines catégories de personnel a marqué un modeste premier pas. L'enveloppe budgétaire initialement fixée à 10 millions d'euros a été portée à **16 millions d'euros** par la pugnacité et l'unité des organisations syndicales représentatives dont **F.O.-DGFIP**.

Les agents de **catégorie C, B et Inspecteurs** ont ainsi touché respectivement **250, 170 et 120 euros sur la paye de décembre** ce qui n'était pas arrivé depuis fort longtemps.

A ces mesures financières s'ajoutaient un abondement des volumes de promotion et la constitution d'un **fonds pour l'amélioration du cadre de vie à hauteur de 10 millions d'euros** qui ont permis quelques avancées sur la base de propositions discutées entre les agents, les directions et les organisations syndicales.



Pour autant le résultat de cet accord, largement insuffisant, n'a pas été à la hauteur de **l'attente des agents**. Leur engagement, leur implication, leur sens du service public et leur conscience professionnelle méritent plus et mieux.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP continue d'exiger un réel rendez-vous de négociation afin de revaloriser notre régime indemnitaire.**

Nous revendiquons une **réelle reconnaissance pérenne pour tous les agents** de la DGFIP qui se traduirait par :

- ▶ Une distribution a minima de **20 points ACF pour tous** ;
- ▶ Une **revalorisation** substantielle de la **valeur du point ACF** inchangée depuis 2009 ;
- ▶ Une augmentation de l'**Indemnité Mensuelle de Technicité à 150 € pour tous**.

F.O.-DGFIP refuse toute mise en œuvre de la rémunération au mérite qu'elle qu'en soit la forme ou les modalités, et exige l'abrogation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Toute rémunération au mérite serait un alignement par le bas : à enveloppe budgétaire constante, il ne peut y avoir que des perdants. L'objectif de nos dirigeants est la remise en cause du statut général et les sta-

tuts particuliers des fonctionnaires à travers leur rémunération.

NOTRE SERVICE PUBLIC A UNE HISTOIRE, ENSEMBLE DONNONS-LUI UN AVENIR !

Les revendications de **F.O.-DGFIP** sont appuyées par notre Fédération **FO Finances**, qui porte nos revendications au niveau ministériel. Il ne peut durablement y avoir de Ségur de la santé, de Beauvau de la sécurité, de Grenelle de l'éducation, d'États généraux de la diplomatie ou de la justice et un « que dalle » des Finances Publiques. Elle a invité les ministres du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique à engager le «**BERCY DES FINANCES**» au travers d'une véritable négociation à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres ministères.



Seul un sursaut collectif permettra de sauvegarder l'avenir des services de la DGFIP en maintenant des moyens humains et matériels.

Parce que les agents de la DGFIP ont démontré qu'ils étaient les acteurs du monde d'après, parce ce qu'ils sont plus forts ensemble, ils doivent opposer leur force aux projets de réforme qu'on leur impose.

**Du 1^{er} au 8 décembre 2022
CHAQUE VOIX VA COMPTER.**

Héritier des grandes réformes de la période de la Libération, le **statut général des fonctionnaires, garant de nos valeurs républicaines**, est fondé sur un équilibre entre les droits et les obligations des fonctionnaires, qui **assure à tous les citoyens le respect de notre modèle de service public.**



Votre vote peut tout CHANGER.

Choisir les candidats F.O.-DGFIP c'est retrouver la FORCE DU COLLECTIF pour défendre notre SERVICE PUBLIC et obtenir la RECONNAISSANCE pour ceux qui ont choisi de le servir.

FO DGFIP
LA FORCE DU COLLECTIF !

**ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022**

#JeVoteFO